



Conseil Communautaire
19 juin 2018
Dole – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 57
Nombre de procurations : 17
Nombre de votants : 74
Date de la convocation : 13 juin 2018
Date de publication : 27 juin 2018

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : D. Bernardin, B. Guerrin, B. Chevaux, JC Robert, R. Pouthier suppléé par M. Myotte-Duquet, B. Negrello suppléé par C. Bardoux, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, JC Lab, G. Chauchefoin, M. Giniès, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, I. Delaine, C. Demortier, F. Dray, T. Druet, JP Fichère, JB. Gagnoux, I. Girod, S. Hédin, N. Jeannet, P. Jobez, JP Lefèvre, I. Mangin, S. Marchand, J. Péchinot, E. Schlegel, S. Calinon, JL Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par JS Bernoux, D. Baudard, D. Pernin, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, G. Coutrot suppléé par G. Ginet, JM. Daubigney, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 88/18

Objet

Travaux de modernisation dans les accueils périscolaires du Grand Dole concernés

Secrétaire de séance

Daniel BERNARDIN

Rapporteur :

Nathalie JEANNET

Délégués absents ayant donné procuration :

JL Bouchard à JP Fichère, G. Soldavini à J. Dayet, A. Albertini à M. Giniès, M. Berthaud à N. Jeannet, JP Cuinet à S. Champanhet, JM Sermier à P. Jobez, D. Germond à JB Gagnoux, J. Gruet à F. Dray, P. Jaboviste à I. Mangin, S. Kayi à JP Lefèvre, C. Nonnotte-Bouton à J. Péchinot, P. Roche à S. Marchand, I. Voutquenne à C. Demortier, JC Wambst à T. Druet, C. François à B. Chevaux, M. Boué à JM Daubigney, J. Drouhain à C. Hanrard.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

JM Mignot, P. Verne, C. Crétet, A. Hamdaoui, H. Prat, D. Chevalier, C. Mathez, E. Saget, V. Chevriaut, R. Curly.

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 11 octobre 2007 relative à la création de la Communauté d'Agglomération du grand Dole, et au vu de la délibération n°GD81/17 modifiant les statuts de la Communauté d'Agglomération lors du Conseil Communautaire du 05 octobre 2017,

Vu les délibérations n°JDSC 34/07 du Conseil Communautaire du 20/12/2007 relative au transfert de compétence des activités enfance/jeunesse, et n° GD69/17 du Conseil Communautaire du 26 juin 2017, relative au transfert de la gestion de la restauration scolaire à l'Agglomération,

Vu la délibération n°GD19/18 du Conseil Communautaire du 22 février 2018 relative à la prise en charge des travaux effectués dans les locaux des accueils de loisirs des différentes communes,

Il convient que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole prenne en charge les travaux de rénovation dans les accueils de loisirs périscolaires de Brevans, Damparis, Foucherans, Sampans, Villette-les-Dole et Tavaux au titre de ses compétences enfance/jeunesse et restauration scolaire.

- Les travaux cités ci-dessous, se situant dans des espaces dédiés intégralement à l'exercice des compétences de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, seront pris en charge à 100% par celle-ci, selon la règle fixée par la délibération n°GD19/18 du Conseil Communautaire du 22 février 2018 précitée. Une demande de subvention pour chacune des communes auprès de la CAF est en cours d'instruction au titre d'une aide à l'investissement. Dans ce cas, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sera maître d'ouvrage et engagera les travaux auprès des entreprises.

Commune	Nature des Travaux	Montant Travaux HT	% Prise en charge par la CAGD
Brevans	Moustiquaires à poser sur fenêtres de l'accueil	966,00€	100%
Damparis	Mise aux normes de certains espaces	11 214,82 €	100%
Foucherans	Rénovation de l'accueil	22 322,00 €	100%
Sampans	Equipped fenêtres salle de restauration	2 084,00 €	100%

- Pour les communes de Tavaux et Villette-les-Dole, les travaux se situent dans des locaux partagés et dans les espaces communs. Le coût de ces derniers sera, par conséquent, pris en charge à 50% par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole selon la règle fixée également par la délibération n°GD19/18 du 22 février 2018 précitée.

Commune	Nature des Travaux	Montant Travaux HT	% Prise en charge par la CAGD
Villette les Dole	Remise en état du grillage entourant le terrain de handball	10 445,00€	50%
Tavaux	Locaux supplémentaires mis à disposition de l'ALSH Joliot Curie	9 860,74€	50%

Dans ce cas, les communes seront maîtres d'ouvrage et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole remboursera aux communes le montant des travaux à hauteur de 50%.

Il convient dès lors que le Conseil Communautaire et le conseil municipal de chacune des communes concernées délibèrent sur ces travaux et sur leurs modalités de réalisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** les principes de répartition des coûts entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et les communes concernées,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document ou convention afférents à la réalisation desdits travaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter tous les financeurs potentiels, et notamment la CAF du Jura,
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Fait à Dole,
Le 19 juin 2018
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle AE / Direction de l'Enfance Jeunesse
- Trésorerie Principale
- Communes concernées

